



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **jeudi 21 juin 2018** à **20h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Elaine Roy, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5 Absente
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Michel Venne, maire suppléant, Michel Bellemare, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire suppléant demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandats | 1624, rue Principale

DIVERS

4. Affaires nouvelles
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution no 079-2018-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
 Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
 Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté



3. MANDATS | 1624, RUE PRINCIPALE

3.1 Ébénisterie de la Rive

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 874-2018-01 lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2018, procédant à l'acquisition de l'immeuble sis au 1624 rue Principal

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 987-2018-04 lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2018, mandatant PLANIDEC, pour la réalisation des plans d'aménagement intérieur du 1624 rue Principale;

CONSIDÉRANT que les plans étant acceptés, il y a lieu de poursuivre les démarches d'aménagement dudit local;

CONSIDÉRANT que les services de professionnels sont requis pour procéder à l'exécution des travaux;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution no 080-2018-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par Madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate la firme Ébénisterie de la Rive afin d'effectuer les travaux d'armoire de cuisine et vanité de chambre de bain aux coûts de 4 443,78 \$ taxes incluses.

Adopté

3.2 Yvan Gaudet enr.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 874-2018-01 lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2018, procédant à l'acquisition de l'immeuble sis au 1624 rue Principal

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 987-2018-04 lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2018, mandatant PLANIDEC, pour la réalisation des plans d'aménagement intérieur du 1624 rue Principale;

CONSIDÉRANT que les plans étant acceptés, il y a lieu de poursuivre les démarches d'aménagement dudit local;

CONSIDÉRANT que les services de professionnels sont requis pour procéder à l'exécution des travaux;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution no 081-2018-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate la firme Yvan Gaudet Enr. afin d'effectuer les travaux d'électricité et chauffage au coût de 5 978,70 \$ taxes incluses.

Adopté

3.3 Construction Pelletier et Pelletier

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 874-2018-01 lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2018, procédant à l'acquisition de l'immeuble sis au 1624 rue Principal

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 987-2018-04 lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2018, mandatant PLANIDEC, pour la réalisation des plans d'aménagement intérieur du 1624 rue Principale;

CONSIDÉRANT que les plans étant acceptés, il y a lieu de poursuivre les démarches d'aménagement dudit local;

CONSIDÉRANT que les services de professionnels sont requis pour procéder à l'exécution des travaux;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution no 082-2018-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Madame la conseillère Éline Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate la firme Construction Pelletier et Pelletier, afin d'effectuer les travaux de structure et division au coût de 18 000,00 \$ taxes incluses.

Adopté

3.4 Dulong Laporte construction Inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 874-2018-01 lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2018, procédant à l'acquisition de l'immeuble sis au 1624 rue Principal

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 987-2018-04 lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2018, mandatant PLANIDEC, pour la réalisation des plans d'aménagement intérieur du 1624 rue Principale;

CONSIDÉRANT que les plans étant acceptés, il y a lieu de poursuivre les démarches d'aménagement dudit local;

CONSIDÉRANT que les services de professionnels sont requis pour procéder à l'exécution des travaux;



MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution no 083-2018-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate la firme Dulong Laporte construction Inc., afin d'effectuer les travaux de placoplâtre au coût de 600,00 \$ taxes incluses.

Adopté

3.5 Christian Thériault

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 874-2018-01 lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2018, procédant à l'acquisition de l'immeuble sis au 1624 rue Principal

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 987-2018-04 lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2018, mandatant PLANIDEC, pour la réalisation des plans d'aménagement intérieur du 1624 rue Principale;

CONSIDÉRANT que les plans étant acceptés, il y a lieu de poursuivre les démarches d'aménagement dudit local;

CONSIDÉRANT que les services de professionnels sont requis pour procéder à l'exécution des travaux;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution no 084-2018-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par Madame la conseillère Éleine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate la firme Christian Thériault afin d'effectuer les travaux de tireur de joints au coût de 1 000.00 \$ taxes incluses.

Adopté

DIVERS

4. AFFAIRES NOUVELLES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution no 085-2018-06



Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Michel Venne
Maire suppléant

Michel Bellemare B.Sc., MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier